



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Bayonne

Bureau des sécurités

sp-bayonne-securites@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Téléphone : 05 40 17 27 54

Bayonne, le 10 janvier 2025

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques

à

Madame le maire de Biarritz

Objet : Procédure administrative d'évacuation forcée – Mise en demeure de quitter les lieux

P.J. : Arrêté portant mise en demeure de quitter les lieux

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint la copie de l'arrêté portant mise en demeure de quitter les lieux sous un délai de 96 heures à compter de la notification dans l'affaire suivante :

Monsieur Jean-Jacques VILAIN, occupant sans droit ni titre le domicile situé 27 rue d'Espagne à Biarritz (64200) ainsi que tout autre occupant éventuel sans droit ni titre.

Je vous prie de bien vouloir afficher cet arrêté en mairie conformément à l'article 38 modifié de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 et vous remercie de votre coopération.

Pour le préfet,

Le sous-préfet de Bayonne,

Fabrice ROSAY